l'Humanité

HUITIEME ANNEE. — N° 2468.

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

JEUDI 19 JANVIER 1911.

5 c. Le Numéro

RÉDACTION & ADMINISTRATION
16, Rue du Croissant, Paris (2e)
TÉLÉPHONE : 102-69

PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :
JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départ.	Etranger
Un An	18 fr. »	21 fr. »	31 fr. »
Six Mois	9 fr. »	10 fr. 50	16 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	8 fr. »
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 c. Le Numéro

FAVORITISME ET NÉPOTISME

Le testament de M. Cochery a fait quelque bruit dans le monde. Cet honorable ministre, au moment de quitter le pouvoir d'où le précipitait la fantaisie de Sa Majesté Briand, après l'y avoir élevé, a bombardé dans les postes les plus somptueux et les mieux rétribués la volière des jeunes arrivistes qui, sous le titre de chefs et sous-chefs de cabinet, chefs et sous-chefs de secrétariat, directeurs et sous directeurs de cabinet, attachés et sous-attachés, tourbillonnaient autour de son auguste personne.

Pourquoi n'a-t-on cité que le cas de M. Cochery ? Tous les ministres agissent de même. Dès leur arrivée au pouvoir, ils s'entourent d'une cour de jeunes oisifs aux attributions aussi variées que mal définies. Les uns sont préposés à l'ouverture de la portière de l'automobile ministériel pendant que les autres portent le symbolique maroquin. Il y en a aussi pour faire les courses, rédiger la correspondance galante, distribuer des billets de théâtre aux députés de la majorité et servir d'intermédiaires dans les combinaisons louches et inavouables. D'autres, enfin, ont la mission spéciale d'écouter tout ce qui se dit dans les couloirs et de rapporter au ministre les propos des députés. On se rappelle comment, sous le ministère Clemenceau, M. Berteaux tira de jeunes oreilles qui s'ouvraient trop grandes dans la direction d'un groupe où il causait.

Inutile de dire que ces jeunes parasites, payés largement aux frais des contribuables, sont pourvus de toutes les décorations possibles et imaginables. Mais cela ne suffit évidemment pas pour récompenser leurs services. Aussi, dès qu'un cabinet tombe, les ministres sortants, pendant la courte période de l'expédition des affaires courantes, s'empressent-ils de caser leurs étranges collaborateurs dans les fonctions les plus agréables et les plus lucratives.

C'est ainsi que les chefs, sous-chefs et attachés de M. Cochery ont été nommés soit entreposeur de tabacs à Lyon, soit conseiller référendaire à la Cour des Comptes, soit directeur de l'Ecole de commerce de Paris, soit receveur des finances à Pithiviers, soit percepteur à Saint-Denis (Seine), soit percepteur à Boulogne (Seine), soit receveur des finances à Baugé, etc., etc. Il y en a comme cela tout un tableau. Les nominations faites par les autres ministres sont tout aussi nombreuses et tout aussi scandaleuses.

Tous ces emplois, qui sont les plus élevés et les mieux rétribués et qui devraient être la récompense d'une longue et honorable carrière, sont naturellement octroyés au préjudice des fonctionnaires de profession, qui, malgré leurs titres, piétinent sur place et se voient frustrés, par l'arbitraire ministériel, du légitime avancement auquel ils auraient droit.

C'est pourquoi notre ami Bouisson a déposé, au nom du groupe socialiste, un amendement tendant à faire disparaître ces scandaleux abus.

Il était bon que nos camarades élus prissent une telle initiative. Mais je ne crois pas au vote de l'amendement.

Sans doute, les ministres n'ont point besoin d'avoir autour d'eux, une cour d'arrivistes, aux dents longues et pointues. Sans doute, il est scandaleux de voir tous ces budgétivores bombardés, à la fleur de l'âge et au détriment des fonctionnaires de carrière, aux postes les plus enviés. Mais la majorité nationalo-radicale de M. Briand ne votera point l'amendement de Bouisson, par la raison bien simple que la plupart des bénéficiaires de ces scandales sont des parents ou des protégés de membres de cette majorité.

C'est là encore, au milieu de tant d'autres, une des corruptions qui pèsent le plus lourdement sur le régime actuel.

Et, si tant de députés de la majorité se précipitaient avant-hier pour frapper lâchement le malheureux fou Gizolme, entraîné par les agents, ce n'était pas seulement parce que la brute ancestrale se réveillait en eux. C'était surtout pour manifester leur zèle en faveur de l'homme tout-puissant qui dispose des faveurs et des places et qui donne la pâture à tant de familles parlementaires, nourries aux frais des contribuables.

Le bon député vote pour le gouvernement, et le gouvernement place le fils, le gendre, le neveu, le cousin ou le beau-frère du bon député.

Etonnez-vous, après cela, qu'il y ait, à la Chambre, tant de législateurs muets et dociles ! Le mandat législatif, pour eux, n'est qu'une affaire de bonne administration familiale. Tout le clan vit aux dépens de la nation.

Faites une enquête sur les chefs de cabinet, chefs de secrétariat, attachés, etc., etc., et vous vous rendrez facilement compte que tous ces jeunes gens, qui attendent la bonne sinécure en rendant de menus services aux ministres, sont tous des parents, des alliés ou des protégés de parlementaires.

Et, si nos camarades élus veulent élargir la question, ils pourront faire également remarquer que la plupart des préfets, des sous-préfets et des titulaires de fonctions qui se donnent sans titres ni concours sont aussi des parents, des alliés ou des protégés de parlementaires. La République est livrée à une sorte d'oligarchie qui vit grassement aux frais des contribuables.

Et c'est bien pourquoi je ne crois pas à la réussite de l'amendement de notre ami Bouisson. Ces gens-là, qui forment la majorité, ne se laisseront point arracher le pain de la bouche.

Au surplus, si les fonctionnaires de carrière, lésés dans leurs intérêts par ces actes scandaleux de népotisme, étaient moins veules et moins aplatis, ils pourraient faire disparaître tout cela comme par enchantement.

Qu'ils prennent de haute lutte le droit syndical que leur refuse le gouvernement ; c'est par ce moyen seulement qu'ils pourront s'affranchir du favoritisme gouvernemental. On leur promet un statut spécial qui n'est qu'une duperie. Par ce statut, tout en laissant subsister les possibilités de favoritisme et de népotisme, le gouvernement se propose de leur arracher définitivement le droit syndical et de les diminuer dans leur droit d'association.

Contre ce statut et contre la loi scélérate qui menace les cheminots, tous les agents des services publics devraient se dresser avec solidarité et énergie. C'est là qu'est leur salut.

MAURICE ALLARD.

QU'EN PENSER ?

La séance d'hier à la Commission de la réforme électorale a été particulièrement importante. La Commission, après avoir décidé, selon le principe même de la proportionnelle, que chaque liste aurait autant d'élus qu'elle contiendrait de fois le quotient électoral a adopté, pour l'attribution des sièges qui restent disponibles après cette première opération, un système qui fait aux partisans du régime majoritaire une large part. Elle a décidé en effet que ces sièges seraient attribués à la liste, s'il en était une, qui aurait la majorité absolue. Elle a décidé en outre que plusieurs listes pourraient « s'apparenter », c'est-à-dire s'entendre pour la mise en commun de leurs suffrages non utilisés.

J'ai fait valoir les raisons de principe, les raisons d'ordre politique qui s'opposaient, selon moi, à cette combinaison. J'aurai l'occasion d'y revenir. Mais plusieurs de nos amis, parmi les proportionnalistes les plus dévoués, les plus fermes, les plus clairvoyants, ont déclaré au contraire que ces inconvénients étaient légers, que la proportionnalité avait satisfaction pour la première répartition des sièges, que l'apparentement serait facultatif, et qu'il y avait un grand intérêt, pour une réforme aussi combattue, à affaiblir les résistances ou du moins les raisons de résistance de ses adversaires. Quelques-uns de ceux-ci d'ailleurs, sans abandonner leur principe, affirmaient qu'ils n'avaient aucun parti pris d'intransigeance et qu'ils n'étaient pas insensibles à l'effort fait pour atténuer leurs objections.

Ainsi, malgré l'abstention finale de quelques-uns d'entre nous, malgré le vote contraire de quelques autres, le compromis de M. Painlevé a été adopté à une forte majorité, par 19 voix contre 6.

Que sortira-t-il de là ? Le principe même de la proportionnelle n'est pas atteint ; mais la Commission est allée, dans les voies de la conciliation, aussi loin qu'elle le pouvait sans abandonner l'idée même de la réforme. Il semble que le gouvernement n'ait plus d'objection à produire. Nos amis ont risqué une démarche audacieuse, peut-être hasardeuse. Mais elle a au moins un avantage : c'est qu'elle ne permet plus de se dérober à aucun de ceux qui ont déclaré admettre le principe d'une réforme de proportionnalité.

Proportionnalistes et antiproportionnalistes sont sortis de cette séance un peu étonnés, un peu pensifs, se demandant tous si quelqu'un s'était trompé et qui s'était trompé. En tout cas la roue du chariot est hors de l'ornière.

JEAN JAURES.

PARTI SOCIALISTE

Section française de l'Internationale ouvrière

COMMISSION AGRAIRE

Réunion de la Commission agraire aujourd'hui jeudi 19 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au siège, 16, rue de la Corderie.

Pour le Conseil National :
Louis DUBREUILH.

LA REACTION INTERNATIONALE

UN VERDICT SAUVAGE

KOTOKU ET 23 CAMARADES JAPONAIS CONDAMNÉS A MORT PAR LA COUR DE TOKIO.— QUE FERA LE MIKADO ?

Kotoku, sa compagne et 22 de leurs camarades viennent de voir confirmer par la Cour suprême de Tokio l'effroyable sentence prononcée contre eux par la Cour préliminaire, et qui les livre au bourreau.

KOTOKU

En dépit des illégalités vraiment monstrueuses qui, depuis le début de cette affaire tragique ont été accumulées par les gouvernants, en dépit du caractère sinistre des précautions prises pour juger les inculpés à huis clos, nous avions jusqu'au bout conservé quelque espoir. Devant les protestations accumulées et de plus en plus virulentes qui se sont élevées de tous les grands centres d'Europe et d'Amérique en faveur de nos camarades, on pouvait espérer que les juges japonais, soucieux surtout de leur réputation de « peuple civilisé », progressiste et moderne, reculeraient devant l'atroce barbarie du verdict qu'on leur demandait.

Il n'en a rien été. Sans qu'un seul argument sérieux ou un seul fait décisif ait été apporté à l'opinion universelle, troublée à juste titre, sans qu'on ait même tenté d'expliquer les raisons qui ont motivé le renvoi des inculpés directement devant la Cour suprême, en les privant des deux degrés de juridiction auxquels ils avaient un droit absolu, on les a condamnés à la peine capitale. Deux seulement sont acquittés — sans doute, les agents provocateurs dont les prétendus aveux ont jusqu'ici constitué l'unique base de l'accusation.

Et maintenant, le mikado osera-t-il assumer à la face du monde civilisé la responsabilité de sanctionner le véritable massacre de militants perpétré par ses juges ? Le complot contre sa personne, qui leur est reproché, n'est même pas démontré Quand bien même il le serait, il est certain qu'il n'y a même pas eu commencement d'exécution et que la mort de 24 personnes pour punir une simple tentative serait d'une cruauté inimaginable.

Le « Fils du Soleil » ferait bien de prendre garde. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait impunément offrir en holocauste aux divinités du ciel ou de la terre le sang d'infortunées victimes sacrifiées à la gloire d'êtres extranaturels. Le caractère divin de sa personne n'est plus admis que comme un mythe officiel même par les plus tardigrades des Japonais.

Son caractère mortel est reconnu de tous. S. M. Mutsuhito ferait bien de se souvenir du destin fatal des tyrans qui se montrèrent par trop inhumains.

Jean LONGUET.

LES MEFAITS DU TSARISME

LES PRISONS RUSSES

UNE PROTESTATION ELOQUENTE DES DÉPORTÉS POLITIQUES RUSSES CONTRE LES TORTIONNAIRES.

Nous recevons d'un groupe de déportés politiques, avec prière de le publier dans l'*Humanité*, le texte suivant de protestation. (Pour des raisons faciles à comprendre nous avons remplacé par la lettre X le lieu de la déportation et nous ne rendons pas à la publicité les 87 signatures.)

Nous soussignés, les déportés politique du gouvernement de X..., exprimons notre indignation la plus énergique contre les odieux et sauvages traitements auxquels le gouvernement russe, ainsi que les autorités des bagnes de Zarentoui et Vologda ont soumis nos camarades sans défense. Nous exprimons notre profond mépris à la majorité de la troisième Douma qui fit dégénérer en un scandale ridicule l'interpellation déposée à ce sujet par les partis de gauche.

Que les tortionnaires et leurs soutiens sachent que ni les tortures ni le ricanement de la majorité de la Douma servile ne nous effrayeront.

Des atteintes à la dignité des prisonniers recevront de notre part la réponse qu'elles méritent.

Le mode nouveau de représailles adopté par le gouvernement russe ne nous arrêtera pas dans la lutte que nous menons et continuerons à mener contre l'arbitraire et les violences criminelles du régime actuel.

En nous inclinant profondément devant la mémoire lumineuse de Sazonof et des autres camarades dont la mort fut une protestation suprême contre les attentats odieux à la dignité humaine, nous déclarons que le souvenir de ces morts héroïques vivra éternellement dans nos cœurs et nous guidera dans la lutte active pour notre idéal socialiste.

(Suivent 87 signatures.)

P. S. — Cette protestation munie de nos signatures a été envoyée à la presse russe et tout particulièrement au journal *Rousskia Védomosti*, de Moscou.

UNE STUPIDE MESURE

CONTRE LES MARCHANDS DE JOURNAUX

L'administration préfectorale vient de prendre une décision à la fois odieuse et stupide, qui sera qualifiée ainsi par tous les hommes de cœur et de bon sens. Elle a avisé les tenanciers de kiosques à journaux que le toit de leur éventaire serait remplacé par une toiture vitrée et que, de plus, il leur serait interdit *d'étaler sur leurs marchandises les toiles qui les abritent les jours de pluie.*

Cette deuxième mesure, qui semble le résultat d'un caprice insensé, obligera les tenanciers et tenancières de kiosques à fermer leur petite boutique, les jours de pluie, puisqu'il leur sera impossible d'y caser leur étalage.

Ce n'est pas tout. On leur défendra également de suspendre à des ficelles, aux deux parois des kiosques les feuilles de toute sorte, illustrées ou non, qui attirent la curiosité des passants.

Il s'ensuivra que les passants ne s'arrêteront plus devant les kiosques que pour lire les *réclames diverses auxquelles l'étalage des journaux ferait concurrence ! Les réclames auront ainsi plus de chance d'être aperçues.*

O capitalisme avide et meurtrier qui tortures les pauvres gens, pourras-tu faire ce nouveau mauvais coup sans provoquer la protestation du public ?

La municipalité aura-t-elle donc l'aplomb insigne, *sous prétexte de protéger les intérêts d'un fermier de publicité âpre au gain*, de supprimer une vieille coutume au maintien de laquelle une foule de petites gens et bon nombre de journaux trouvaient leur compte ? A coup sûr, elle aura cet aplomb, si la presse brutalement lésée et les marchands de journaux n'élèvent pas de promptes et vigoureuses protestations.

Notre journal se glorifie d'être un des premiers à faire entendre la sienne. Que les autres suivent son exemple et la préfecture capitulera.

Groupe Socialiste au Parlement

Les membres de la sous-commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts sont priés de se réunir, aujourd'hui jeudi, à 1 h. 45, dans la salle de la Commission n° 5, pour recevoir une délégation du syndicat des instituteurs.

Le Secrétaire : G.-E. PRÉVOST.

Des Poursuites contre l'« Humanité »

La *Liberté* annonce que des poursuites seraient intentées contre l'*Humanité* pour avoir publié l'ordonnance de M. Drioux. Nous n'avons jusqu'ici reçu aucune convocation de magistrat. Cependant, nous ne nous étonnerions nullement que, furieux de voir dévoiler au public son roman-feuilleton, le juge d'instruction ait réclamé une sanction contre nous. Ce serait la seule façon de se venger de ce que, désormais les honnêtes gens savent de quelles entorses au bon sens et surtout au droit sont capables les juges chargés de procéder contre les militants ouvriers, afin d'arriver, sans preuves, à les inculper.

Mais nous nous permettons cependant une remarque : Est-ce que des poursuites ont été intentées contre nos confrères qui, lors de procès célèbres, publient les pièces de l'information.

Pour l'affaire Dreyfus, la publication de l'enquête avant que la cour suprême ait été réunie a-t-elle été poursuivie ? De même trouva-t-on à redire à la publication de l'ordonnance du juge dans l'affaire Steinheil.

Enfin, dans le procès même des cheminots, un de nos confrères n'a-t-il pas publié des lettres de Lemoine et de Gamard qui appartenaient au dossier qui se trouvait chez le juge ? L'a-t-on inquiété ?

Si l'on veut faire à l'*Humanité* les honneurs d'une poursuite isolée, sera-t-il permis de demander à quoi elle doit ce régime de faveur ou de rigueur !

LE SOLDAT GADBIN S'EST-IL SUICIDÉ ?

Remiremont, 18 janvier. — On commence à douter ici que le soldat Gadbin, dont nous avons annoncé hier le suicide, ait réalisé son funeste dessein.

Au reste, voici les détails que comporte cette affaire :

Il y a quelques jours, Auguste Gabdin, du 15e bataillon de chasseurs à pied, originaire de Paris, avait fait la connaissance d'une femme dans un débit de boisson. Il l'avait courtisée et la belle, qui n'était pas farouche, était devenue sa maîtresse.

Gabdin, qui était ordonnance, et, par conséquent, sortait tous les jours en ville, ne quittait plus sa conquête, dont il était très jaloux. Dimanche dernier, il faillit même faire un mauvais parti à un homme qui la serrait de trop près.

Hier, Gabdin partit le matin du quartier, comme tous les jours, pour se rendre chez le lieutenant dont il est ordonnance. Il avait l'air très calme et plaisanta même avec les hommes de garde.

Il ne rentra pas de la journée, ni à la soupe du matin, ni à celle du soir. On pensa qu'il était resté en ville à déjeuner chez sa maîtresse. Mais, hier soir, le commandant du 15e bataillon reçut une lettre signée : Auguste Gadbin, et dans laquelle celui-ci lui annonçait qu'il se donnait la mort.

« Mon commandant, ajoutait-il, ce n'est pas parce que je suis malheureux au régiment que je me tue, mais parce que j'endure des souffrances morales auxquelles je ne puis résister. »

On a fait immédiatement des recherches pour le retrouver, mais sans résultat.

Mais tandis qu'au premier abord, au reçu de la lettre de Gadbin, on crut fermement au suicide, on en doute à présent ; les raisons qui le motiveraient n'apparaissent pas, ni dans la vie militaire de ce soldat qui n'avait pas encouru une seule punition en 15 mois de service, ni dans son humeur qui était toujours égale.

Certains des chefs de Gadbin penseraient plutôt qu'il a déserté.

L'enquête, d'ailleurs, continue.

Notre Souscription pour les Cheminots

Notre souscription pour les cheminots atteint, ce jour, la somme de 47.115 fr. 65.

DANS LES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES

LE PATRONAT DES SECTEURS SE VENGE

Surmenage, Renvois, Coups de Force

Dans le premier article de la campagne ouverte en ce journal pour la défense des ouvriers des industries électriques nous avons affirmé, sans crainte de démenti, que l'accident mortel du *secteur de la Force*, à Saint-Ouen, fut causé par un contremaître qui, pour maintenir la production à son niveau normal, empêcha les soupapes de sûreté des machines Roser d'accomplir leur fonction régulatrice.

Nous avons aussi démontré que les causes de cet accident remontent aux coups de force du patronat avide et tyrannique qui troubla profondément, après la dernière grève, le mouvement du travail et chassa d'excellents ouvriers pour les remplacer, au petit bonheur de l'embauche, par une main-d'œuvre inexpérimentée et paresseuse. L'explosion meurtrière sur laquelle l'administration enquête avec une lenteur calculée, ne fut pas autre chose que la révolte des forces naturelles qui avaient repris leurs droits *et massacré un ouvrier.*

Le régime d'oppression et de violence institué contre les ouvriers électriciens de Paris se poursuit dans le consortium des six Compagnies aussi bien que dans les autres avec une rigueur sournoise ou brutale. Le surmenage sévit. Les ouvriers qui osent élever de timides protestations, sont menacés d'être jetés à la rue.

Il s'ensuit que le règlement qui déterminait les conditions de travail, *conquis de haute lutte par les travailleurs des industries électriques, tend de plus en plus à devenir lettre morte.*

Une Lettre bonne à lire

Le secteur de la Force, dont M. de Rothschild est le maître souverain, se signale, comme il convient au grand seigneur capitaliste qui y fait la loi, par l'application d'un système de brutalités odieuses et de négligences méprisantes.

Le document suivant, extrait de la lettre d'un ouvrier, est la preuve de nos affirmations. Puissent les ouvriers électriciens de Paris, le lire avec soin. Le voici :

Notre situation à Saint-Ouen, au secteur de la Force, est intolérable. Voici nos griefs :

Nous sommes littéralement enterrés par le charbon que l'on décharge jusqu'aux machines dans les conditions les plus mauvaises et les plus dangereuses.

Pour faire le travail de décrassement, nous sommes obligés de monter sur les tas de combustibles que l'on amène sans répit, à grand renfort de bras qui *turbinent* à la tâche.

Pas de tables ni de bancs pour *prendre* nos repas. Le charbon recouvre tout, envahit tout. Si un accident se produisait, nous aurions de la peine à fuir. Nous sommes bloqués. Nous courrions le risque d'être grillés comme des lapins.

Quand on manque de wagons, ce sont les charbonniers qui roulent, par deux, par trois, pour que la rentrée du charbon soit finie avant quatre heures et demie.

Pendant que nous sommes occupés à relever le charbon, *il nous est matériellement impossible de surveiller nos appareils et de faire du feu.* Nous protestons. C'est peine perdue. Les chefs se moquent de nos protestations, aussi justes que possible cependant, et si l'eau manque ou que la pression baisse, par suite de la double besogne qu'on nous impose, ils nous punissent sans pitié. *Ce régime-là ne peut pas durer.*

Le favoritisme fait rage. On ne tient plus compte de l'ancienneté ni de la qualité de la main-d'œuvre. On pourchasse comme la peste les syndiqués qui ont le courage de protester contre des abus criants. Les autres, ceux qui n'ont pas fait grève, ont des besognes de tout repos. Les graisseurs sont bombardés mécaniciens. D'autres ont des emplois de *fetgnants.*

Le mouchardage contre les syndiqués est la règle.

Retenez bien ceci : *Deux chauffeurs avaient fini leur journée. On leur demanda un supplément de travail. Ils répondirent qu'ils étaient fatigués. On leur ordonna de quitter l'usine sur l'heure. On les mit à pied jusqu'à nouvel ordre et on les menaça de révocation. Personne n'a crié sa colère. Il n'y a plus que des avachis dans notre corporation qui allait autrefois de l'avant.*

Dans les autres Secteurs

Les abus que l'on nous signale au secteur de la Force de Saint-Ouen, ne sont pas une exception. Le surmenage règne partout depuis la dernière grève à la suite de laquelle *336 ouvriers syndiqués, le noyau d'énergie de la corporation,* ont été jetés sur le pavé.

Le système des heures supplémentaires, expressément interdit par le règlement des secteurs comme une cause de chômage, est rigoureusement imposé. Il n'est pas rare de voir des ouvriers électriciens faire seize et dix-huit heures de travail, *au lieu de neuf.* Les éléments de résistance ayant été détruits ou comprimés, la masse ouvrière subit passivement les caprices du patronat.

« Le règlement déterminant les conditions du travail intéressant le personnel », un règlement sacré que la Ville de Paris avait sanctionné, ne sera plus bientôt qu'une vaine apparence.

Le camarade Passerieu, secrétaire adjoint du Syndicat des industries électriques, avait signalé à l'administration de l'*Air comprimé* les justes réclamations de deux ouvriers.

M. Léauté, administrateur général du consortium des six Compagnies, lui a répondu par une lettre brève et sèche pour l'aviser que « ces questions purement individuelles peuvent être aisément solutionnées par les chefs de service. »

Cette fin dédaigneuse de non-recevoir viole sournoisement dans le *règlement commun* l'article 14 fixant les droits de l'organisation ouvrière que les concessionnaires combattent par tous les moyens et tendent à ignorer.

C'est une guerre à mort qui se continue contre les syndicats et les syndiqués. Le patronat oppresseur ne tient pas encore la victoire. Nous serons du côté des travailleurs pour la lui disputer.

A.-M. MAUREL.

POUR LA LIBÉRATION DE L'INNOCENT

Le Comité de Défense reçu au Ministère

Hier, à onze heures du matin, une délégation du Comité havrais pour la libération de Durand était reçue au ministère de la Justice par le directeur des affaires criminelles, M. Lescouvé.

Cette délégation était composée de MM. Descherdeer, Genet, Hanriot et Voisin. M. Paul Meunier, député, était également présent.

Elle insista sur la situation créée à Durand, innocent, par la peine de sept ans de réclusion qui lui a été infligée.

M. Lescouvé informa la délégation qu'il chargeait le procureur général de Rouen, de prescrire une enquête officieuse dont sera chargé M. l'avocat général Bazelin.

Au cours de cette enquête — simplement officieuse, je le répète — les nouveaux témoins seront entendus.

Le dossier sera ensuite communiqué à la commission de revision qui statuera.

La délégation a alors demandé à M. Lescouvé de bien vouloir activer cette enquête ; elle lui a représenté l'anxiété où se trouvait la population ouvrière du Havre et la douleur des vieux parents qui se demandent, eux aussi, si leur enfant, leur unique soutien, va leur être bientôt rendu.

Le directeur des affaires criminelles a fait comprendre qu'il était nécessaire d'accorder un certain laps de temps afin que l'enquête soit menée sérieusement, mais qu'il saurait au besoin presser l'aboutissement.

C'est à nos amis du Havre de former un faisceau de nouvelles preuves de l'innocence de Durand et de le présenter à l'avocat général enquêteur.

Ils n'y manqueront pas.

Les délégués estiment que cette nouvelle enquête prendra une quinzaine de jours, après quoi la Commission statuera et, nous voulons l'espérer, statuera dans le sens de la vraie justice.

De plus, une nouvelle demande de grâce sera introduite par le père de Durand, sur laquelle statuera la Commission des grâces, qui la présentera au besoin à la signature de M. Fallières.

A l'issue de cette entrevue, les délégués havrais ont été reçus par M. Girard, ministre de la Justice, auquel ils ont exposé les faits nouveaux de la cause.

Le ministre en a paru très frappé.

Pour la libération provisoire de Durand, sollicitée par la délégation, il n'a point voulu se prononcer encore.

Comme on le voit, l'affaire Durand entre dans une nouvelle phase, période transitoire sans doute, timide à coup sûr ! mais qui nous glisse, quand même, un peu d'espoir dans le cœur.

Cela ne veut pas dire que le prolétariat organisé doit déjà déposer les armes.

HANRIOT

La délégation havraise du Comité de Défense pour la libération de Durand présente ses sincères remerciements au journal l'Humanité, artisan puissant de la première heure, pour l'aide généreuse qu'il a apportée à la cause de l'innocent ; elle félicite les citoyens Jaurès et Luquet pour la campagne ardente qu'ils ont menée dans ce journal ainsi que tous ceux qui se sont intéressés à cette affaire : comités socialistes, syndicats, signataires de la protestation, etc.

Le Comité de Défense compte plus que jamais sur l'aide de tous les gens de cœur pour arriver dans un délai aussi bref que possible à la libération de Durand, en attendant la revision de son procès.

Les délégués havrais du Comité de Défense : DESCHERDEER, GENET, HANRIOT, VOISIN.

L'AVENTURIER CONTRE LA LOI
L'étranglement de la grève des cheminots
Par J. UHRY et E. LAFONT
Préface de Jean JAURES
En vente à la Librairie de l'*Humanité*, 16, rue du Croissant, l'exemplaire, franco 0 fr. 15.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France